

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2011

L'an deux mil onze, le seize février à vingt heures trente
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de
Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, CADOZ Corinne, POME Béatrice,
Messieurs MARANT Christian, MERITET Jean-Paul, DANJEAN Eric, DETAIN Gérald,
VINEL Hubert

Absent excusé : Messieurs MUGNIER Julien,

Absent :

Nombre de membres en exercice : 10
Votants : 9
Pour : 9

Monsieur Marant demande à l'Assemblée de bien vouloir reformuler la délibération du 09 novembre fixant les tarifs de location des cases du columbarium, les termes employés n'étant pas conformes

**CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 09 NOVEMBRE 2010
AYANT LE MEME OBJET**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** le tarif des concessions des cases du columbarium comme suit :

- Concession pour 15 ans : 300 euros
- Concessions pour 30 ans : 500 euros

ARTICLE 1: Comptes administratifs 2010

a) Compte administratif de la commune

Monsieur Christian MARANT, premier adjoint, présente le compte administratif 2010 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement.....240502.82 €
- Recettes de fonctionnement408 866.54 €

- Dépenses d'investissement.....170 147.38 €
- Recettes d'investissement..... 92 592.09 €

RESULTAT DE CLOTURE 2010.....90 808.43 €

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MARANT, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le compte administratif 2010 de la commune

b) Compte administratif du CCAS

Monsieur COLLARDOT, présente le compte administratif 2010 du CCAS comme suit :

- Dépenses de fonctionnement.....1 471.58 €
- Recettes de fonctionnement1 900.80 €

RESULTAT DE CLOTURE 2010.....429.22 €

L'Assemblée, après en avoir délibéré

- **ADOPTE** le compte administratif 2010 du CCAS

ARTICLE 2 : Affectation des résultats

Suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2010 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement, qui se monte à 168 363.72 € comme suit :

Compte 106877 555.29 €

Compte 110.....90 808.43 €

ARTICLE 3 : Travaux 2011

Monsieur le Maire liste les travaux prévus sur l'exercice 2011 :

- Solde du programme de reprise des concessions du cimetière : 4 760.00 €
- Solde du PLU : 15 000.00 €
- Plantation de peupliers route de Boncourt : 1500.00 €
- Travaux en forêt : 1 000.00 €
- Réfection de la toiture des logements communaux : 9 600.00 €
- Réfection des vitraux de l'église : 1 400.00 €
- Remise en état de la grosse cloche de l'église : 800.00 €
- Logiciels de dématérialisation et scanner : 1 600.00 €
- Travaux pôle élémentaire : 27 546.00 €

Tous ces travaux ont été intégrés dans le budget primitif 2011.

ARTICLE 4 : Budget primitif 2011

a) Budget de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2011 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses417 038.00 €
Recettes.....417 038.00 €

Section d'investissement

Dépenses.....299 838.00 €
Recettes.....299 838.00 €

b) Budget du CCAS

L'Assemblée, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2011 du CCAS qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses1 900.00 €
Recettes.....1 900.00 €

ARTICLE 5 : Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000.00 € pour faire face immédiatement aux besoins de trésorerie dans l'attente du versement des subventions des travaux de voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne, d'un montant de 100 000.00 €

Cette ligne de trésorerie sera souscrite aux conditions suivantes :

- * Durée 1 an
- * Taux de T4M + marge de 0.70 %
- * Calcul des intérêts mensuel sur la base de l'encours constaté et de l'index correspondant (base exact/360)
- * Paiement des intérêts annuel
- * Frais de dossier 0 €
- * Commission d'engagement 100.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat

ARTICLE 6 : Création d'un pôle scolaire et périscolaire à Gilly Les Citeaux : transfert de la convention de maîtrise d'ouvrage unique

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de la création du pôle scolaire et périscolaire à Gilly les Citeaux, une convention a été signée entre les communes de Gilly les Citeaux , Saint Bernard, Vougeot, Villebichot, Flagey-Echezeaux et la communauté de communes du Pays de Nuits Saint Georges.

Depuis le SIVOS de la Plaine a été créé par les communes susvisées afin notamment d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la partie scolaire de ce futur équipement et il s'est donc substitué de ce fait aux communes notamment en ce qui concerne leurs relations avec la communauté de communes.

Il convient donc, pour la poursuite de l'opération, d'autoriser le transfert de la convention de maîtrise d'ouvrage unique de la commune au SIVOS de la Plaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par une voix favorable et 8 voix contre

- **REFUSE** le transfert de la convention de maîtrise d'ouvrage unique de la commune au SIVOS de la Plaine.

ARTICLE 7 : Entretien du village

Le service entretien de la communauté de communes de Nuits St Georges facture un forfait annuel de 1 400.00 € par an pour le passage de la balayeuse dans les rues du village alors qu'aucune convention ne fixe les modalités de ce service.

Sur 2010 le nombre d'heures prévu par ce forfait n'a pas été réalisé, Monsieur le Maire a demandé que le trop versé soit reporté sur l'exercice 2011.

ARTICLE 8 : Destination des coupes - Exercice 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** la destination de la coupe réglée n°5 de la forêt communale inscrite par l'ONF à l'état d'assiette de l'exercice 2011
 - a) **Délivrance** en 2011 du taillis et petites futaies non vendus de la coupe 5 aux affouagistes
- **NOMINATION** des garants pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants dont les noms et signatures suivent :

Le partage de l'affouage sera réalisé par feu.

1^{er} garant : M DUC Pierre

2^{ème} garant : M VIDAL Guy

3^{ème} garant : M MARTINS DE OLIVEIRA Orlando

- **DELAIS** à respecter dans la coupe affouagère

Façonnage des houppiers : 15/04/2013

Vidange des houppiers : 31/10/2013

Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 4/12/1985)

ARTICLE 9 : Représentant du Conseil Municipal à l'Association Foncière de Remembrement de FLAGEY-ECHEZEAUX

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal,

- **NOMME** monsieur Gérald DETAIN pour le représenter au Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de FLAGEY-ECHEZEAUX

ARTICLE 10 : Adoption du projet de charte territoriale des climats du vignoble de Bourgogne

L'Association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO a engagé une démarche de reconnaissance internationale de la valeur universelle exceptionnelle du patrimoine culturel lié à la viticulture des climats de Bourgogne.

Cette candidature s'inscrit dans une démarche de valorisation et de protection d'un territoire, où les hommes ont inventé et pérennisé une viticulture tournée vers la recherche constante de l'excellence, ayant conduit à la création d'une mosaïque de climats uniques dont le modèle rayonne, aujourd'hui, à travers le monde ;

Conscients que cette entité patrimoniale reposant sur la notion de « climats » a concouru à l'élaboration de la culture locale et qu'elle représente la composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel du territoire ;

Soucieux de parvenir à une gestion et un développement durables fondés sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, économiques, environnementaux et le respect des valeurs exprimées par les climats de Bourgogne, les acteurs du territoire ont décidé de formaliser leur engagement collectif à travers l'élaboration d'une charte territoriale, élaborée et acceptée par tous, véritable document de référence et de gestion, visant à favoriser une cohérence des actions de valorisation sur l'ensemble du périmètre.

Conscient que le texte de la charte représente l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire en faveur de la prise en compte de la démarche UNESCO ;

Souhaitant instituer une politique exemplaire de valorisation et de protection des climats de Bourgogne, le Conseil Municipal de Flagey-Echezeaux, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** d'approuver la charte territoriale des climats du vignoble de Bourgogne
- **S'ENGAGE** au respect de sa mise en œuvre tant dans sa philosophie d'action que dans la réalisation des actions spécifiques mentionnées dans la charte
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte

ARTICLE 11 : Questions diverses

a) Renforcement conduite

En raison de la révision du PLU et afin d'assurer la sécurité incendie sur l'impasse du Chemin Pierré qui sera potentiellement constructible il est nécessaire de prévoir de renforcer la conduite existante (DN 60), par une conduite de diamètre supérieur (DN 100). La SDEI et le Syndicat des Eaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'étudier ce renforcement.

b) Assistance technique aux collectivités

Le Conseil Général a décidé d'étudier la faisabilité de la création d'une agence départementale destinée à porter une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités qui en exprimeraient le souhait.

Pour ce faire un questionnaire a été établi afin de recenser nos besoins en la matière.

c) Dotation d'équipement des territoires ruraux

La loi de finances 2011 a institué la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en fusionnant la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et la dotation de développement rural (DDR).

Cette subvention s'adresse aux collectivités de moins de 2 000 habitants et elle pourra intervenir pour des travaux et des achats d'équipements urbains.

d) Ajustement du périmètre Natura 2000

Une réflexion est en cours pour modifier le périmètre Natura 2000 notamment en intégrant des prairies situées autour de l'abbaye de Citeaux

e) Demande d'installation d'un ralentisseur

Nous avons reçu une demande pour l'installation d'un ralentisseur sur la rue du Petit Paris. Ce projet ne fait pas partie des travaux envisagés sur 2011

f) Remerciements, Vœux

Monsieur le Maire fait part au Conseil de remerciements qui ont été transmis en mairie pour le panier des Anciens, ainsi que des vœux qui nous ont été adressés

g) Bureau des élections

Le Conseil Municipal fixe les permanences du Bureau pour les élections cantonales qui auront lieu les 20 et 27 mars 2011

	20 mars 2011	27 mars 2011
De 8 h à 10 h 30	JF COLLARDOT E DANJEAN H VINEL	MJ KEMPF JF COLLARDOT H VINEL
De 10 h 30 à 13 h	C CADOZ E DANJEAN E STUKALA	G DETAIN JP MERITET G NOCQUET
De 13 h à 15 h 30	MJ KEMPF B BONIN G DETAIN	B BONIN JF COLLARDOT
De 15 h 30 à 18 h	B POME C MARANT G NOCQUET	C CADOZ B POME C MARANT

